

Cinq années passées, cinq années à venir...

Le Second degré n'avait pas été aussi malmené depuis les années Sarkozy, et ce déjà sous la férule d'un certain Blanquer.

Malgré son budget « communication et cabinets de conseil » conséquent, notre ministre ne peut pas masquer sa réussite à instituer « l'École de la défiance ».

Il a supprimé près de 8 000 postes pour 65 000 élèves de plus, aggravant par là même les classes trop chargées. Il a imposé deux heures supplémentaires obligatoires pour masquer ces suppressions et le manque d'enseignants, pour faire croire à une hausse de nos salaires alors que nous ne cessons de nous paupériser.

Les DGH faméliques conduisent à nous opposer, à nous mettre en concurrence, à toutes les échelles, de la Sixième à la Terminale.

La verticalité et l'autoritarisme ministériels piétinent et rognent nos libertés pédagogique et d'expression. Certains chefs d'établissement sont ainsi confortés dans leur management infantilisant et culpabilisant qui dégrade toujours plus nos conditions de travail.

Malgré la suppression du paritarisme, par la loi de transformation de la Fonction Publique, le SNES-FSU n'a cessé de vous informer, de vous représenter et de vous défendre dans vos établissements, dans les instances départementales, académiques et nationales.

Le SNES-FSU agit pour des métiers valorisés et pour un projet éducatif ambitieux !

Notre bien-être professionnel et la réussite de nos élèves passent d'abord par :

UN SALAIRE DÉCENT avec le dégel du point d'indice et une nouvelle grille indiciaire qui rémunère des cadres A recrutés à un niveau Bac + 5.

DES EFFECTIFS LIMITÉS PAR CLASSE :

24 élèves en collège (20 en Éducation prioritaire), 25 en Seconde et 30 pour le cycle Terminale. Des dédoublements, dans toutes les disciplines, inscrits dans les horaires nationaux donc non soumis à l'« autonomie » de l'établissement.

DES VOLUMES HORAIRES DISCIPLINAIRES ET DE MARGE NATIONAUX à la hauteur d'un service public d'Éducation nationale exigeant.

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES EN HEURES ET EN PERSONNELS PLURIPROFESSIONNELS (CPE, AED, Psy-EN, AESH, infirmier.e, médecin scolaire et assistant.e social.e...) prenant en compte les spécificités territoriales et sociales (éducation prioritaire, ruralité).

LE RESPECT DE NOTRE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE.

Nous sommes des cadres, experts et concepteurs de notre métier, de nos démarches pédagogiques et de notre évaluation selon des programmes nationaux concertés et allégés.

DES EXAMENS NATIONAUX dont un baccalauréat organisé sous la forme d'épreuves terminales et anonymes seules garantes de l'égalité de traitement des candidats.

LA BAISSÉ DES HEURES DE SERVICE DEVANT LES CLASSES

pour avoir des temps de concertation, d'échanges et de travail collectifs.

UNE FORMATION CONTINUE CHOISIE ET DE QUALITÉ qui ne soit plus un formatage aux modes du moment.

Le SNES-FSU avec vous,
pour vous, grâce à vous.

